



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

HYDRO-QUÉBEC DISPOSE DÉJÀ D'UN SURPLUS ÉQUIVALENT À LA ROMAINE...

« LE PROJET DE LA ROMAINE EST UNE ABERRATION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE » – NATURE QUÉBEC

Québec, le 11 décembre 2008 —Le projet d'aménagement de la rivière Romaine, une des dernières grandes rivières sauvages du Québec, est une aberration économique et écologique et ne doit pas se réaliser, selon Nature Québec. Dans un mémoire rendu public aujourd'hui, Nature Québec fait ressortir l'incohérence des politiques énergétiques québécoises qui confinent à la schizophrénie et s'avèrent très coûteuses pour les Québécois.

Pour Christian Simard, directeur général de Nature Québec : « *On ne comprend pas qu'on puisse décider de détruire l'écosystème d'une grande rivière, de modifier la productivité marine à son embouchure et d'inonder de vastes territoires de forêts anciennes, alors que le Québec dispose de surplus très importants qui permettent de satisfaire ses besoins énergétiques et ceux des marchés extérieurs pour encore plusieurs années.* »

Une aberration économique

En effet, la capacité de production d'Hydro-Québec excèdera ses obligations à l'égard des besoins du Québec par plus de 25 TéraWatts/heure (TWh) d'ici 2020, et ce, sans même construire le projet de la Romaine (8 Twh). Ainsi Hydro-Québec pourrait combler en quasi-totalité, à elle seule, la croissance anticipée de la demande de l'ensemble des marchés extérieurs. Selon Jean-François Blain : « *Hydro-Québec dispose déjà de surplus équivalent à l'ensemble du projet La Romaine une fois construit, soit plus de 8 TWh, surplus qu'elle n'arrive pas complètement à écouler et qui lui coûteront, en 2009 seulement, plus de 200 millions en vente au rabais et en pénalités.* »

Cette situation aberrante où l'on décide de construire de nouveaux équipements, même en croulant sous les surplus, s'explique en partie par la situation quasi *schizophrénique* dans laquelle le gouvernement a placé Hydro-Québec où la division *Production* prend des décisions de développement énergétique sans avoir à tenir compte des décisions de sa division *Distribution*. La main gauche d'Hydro-Québec est forcée, par la loi, à ignorer ce que fait sa main droite. Cette aberration devient encore plus absurde et extrêmement coûteuse quand Hydro-Québec Distribution surestime l'évolution de la demande énergétique, comme c'est le cas de manière chronique.

Nature Québec considère que même en inondant le marché de nos voisins en énergie *Made in Québec* au cours des 20 prochaines années, le Québec dispose de solutions alternatives au projet La Romaine, économiquement et techniquement réalisables, et moins dommageables pour l'environnement. Nature Québec démontre dans son mémoire que le Québec pourrait créer plus de 15 000 emplois directs en rendant obligatoire le programme Novo Climat, en dotant de la géothermie 1 % des habitations, en modifiant le code du bâtiment pour favoriser le solaire passif et en augmentant la production éolienne de 3000 mégawatts en sus des programmes déjà annoncés.

Tél. : (418) 648-2104

Télééc. : (418) 648-0991

www.naturequebec.org

conservons@naturequebec.org

Une aberration écologique

Selon Charles-Antoine Drolet, vice-président de Nature Québec : « *Le développement hydroélectrique de la rivière Romaine proposé par Hydro-Québec ne répond pas aux critères du développement durable, car il provoque la destruction d'un écosystème fonctionnel, une de nos dernières grandes rivières sauvages, écosystème qui ne sera plus disponible pour les générations futures.* »

La perte d'écosystèmes que le harnachement provoquerait est une tendance lourde sur la planète présentement. Dans son mémoire, Nature Québec démontre comment, dans le cas de la Romaine, cette perte peut avoir des conséquences insoupçonnées sur des ressources qui sont au centre de la vie de milliers de pêcheurs (le crabe, le homard, la morue ...et même la présence des baleines), en illustrant son propos par le rôle de l'apport des eaux douces dans le milieu marin et l'importance de la chronologie naturelle de l'écoulement des rivières. En écologie, on constate clairement que « *les rivières ne coulent pas inutilement vers la mer* », contrairement à ce qu'en pensent certains hommes politiques.

Les crues printanières sont les premières victimes des aménagements à des fins hydroélectriques, et celles du fleuve et de ses tributaires ont été considérablement affectées. Il existe en effet une somme considérable de témoignages scientifiques qui démontrent les interrelations entre les apports d'eau douce en milieu marin et sa productivité. Les impacts cumulés appréhendés des harnachements des rivières de la Côte-Nord et la perturbation à grande échelle des apports d'eau douce du Saint-Laurent pourraient se faire sentir dans le milieu marin, dont l'état des ressources est déjà préoccupant, pour ne pas dire plus.

Nature Québec note aussi les impacts sur l'intégrité écologique de la réserve du parc national de Mingan, dans laquelle la rivière Romaine se déverse, et particulièrement sur les ressources marines de son estuaire, lequel présente une grande biodiversité. Nature Québec aimerait bien proposer d'améliorer le projet en suggérant l'établissement de débits printaniers réservés sur une période de temps suffisante, et proposer cette mesure pour les rivières déjà aménagées sur la Côte-Nord, mais il est convaincu de la futilité d'une telle proposition étant donné le non respect généralisé de la politique sur les débits écologiques réservés, et sa non applicabilité pour des arguments économiques que le promoteur invoquera.

Un mémoire rendu public hors du BAPE

Le mémoire de Nature Québec n'a pas été rendu public lors des audiences publiques de la commission chargée d'examiner les impacts du projet La Romaine et a été simplement déposé au BAPE. Nature Québec réagit ainsi à la décision qu'a prise le BAPE, malgré l'importance du projet, de ne pas tenir d'audiences en dehors de la région de la Côte-Nord. Nature Québec considère que le contexte dans lequel cette commission a entrepris ses audiences ne permet pas de procéder à une évaluation objective et indépendante du projet soumis. Il fait référence ici aux ententes signées par le promoteur avec les communautés de la Côte-Nord, MRC, municipalités et communautés autochtones (qui totaliseront près de 200 millions de \$), accompagnées de versements d'acomptes et de l'engagement de promouvoir le projet ; ce qui donne l'impression que les conclusions de l'évaluation du BAPE sont déjà connues et que la décision de procéder à la mise en œuvre du projet est déjà prise. Nature Québec est néanmoins convaincu de l'importance de faire connaître ses arguments et a envoyé son mémoire aux autorités gouvernementales concernées et à Hydro-Québec, en plus de son dépôt au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

– 30 –

Nature Québec (www.naturequebec.org) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Information :

Mylène Bergeron, Coordonnatrice aux communications et aux sollicitations

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 933-2031

communications@naturequebec.org